

PALMARÈS 2018 DES DÉPOSANTS DE BREVETS EN FRANCE :

**VALEO, PSA, SAFRAN ET LE CEA TOUJOURS EN TÊTE DU CLASSEMENT
PLUS DE 1 000 DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES POUR LES 2 PREMIERS
2 ENTREPRISES DE TAILLE INTERMÉDIAIRE DANS LE TOP 50
SOITEC EN TÊTE DU TOP 10 DES DÉPOSANTS DANS LA CATÉGORIE « ETI »
SUPERGRID INSTITUTE EN TÊTE DU TOP 10 DES DÉPOSANTS DANS LA
CATÉGORIE « PME »**

L'édition 2018 du palmarès des déposants de brevets auprès de l'INPI confirme la nécessité toujours plus forte pour les grands groupes d'aligner politique d'innovation et stratégie de propriété industrielle. Elle montre également la confirmation d'une volonté de protection de la part des organismes publics, mais aussi de la part d'entreprises plus petites.

Parmi les 50 premiers déposants de brevets, figurent les principaux groupes industriels français qui investissent dans l'innovation, mais aussi 12 organismes de recherche publique, 11 entreprises étrangères et 2 entreprises de taille intermédiaire.

*« Ce nouveau cru 2018 en témoigne : plus que jamais, les grands acteurs de l'industrie et de la recherche française ont intégré l'importance cruciale de protéger leur capital immatériel - élément essentiel de la valeur de l'entreprise - dans un environnement concurrentiel mondialisé qui se réinvente toujours plus vite. Ce palmarès souligne la force de l'industrie française, avec des champions au plan mondial, notamment dans les secteurs de l'automobile, du transport ferroviaire, de l'aéronautique et de l'énergie, mais aussi de l'électronique et de la chimie. Il montre aussi clairement le poids de la recherche publique et l'intérêt de poursuivre le travail engagé par l'Etat pour accentuer la collaboration entre laboratoires de recherche et entreprises. Je me réjouis par ailleurs de la présence de deux entreprises de taille intermédiaire dans le Top 50, ainsi que de la présence de PME qui ont été détectées et accompagnées par l'INPI dans les palmarès régionaux. Elles sont le signe que PME et ETI intègrent de plus en plus la dimension stratégique de la propriété industrielle dans leur développement. Avec la loi PACTE, qui permettra un accès plus facile et plus progressif aux titres de propriété industrielle, elles disposeront d'outils de protection mieux adaptés à leurs enjeux, pour les aider à grandir et à être plus compétitives. Dans ce contexte, la mission d'accompagnement de l'INPI est plus que jamais déterminante pour le rayonnement de l'économie française. » a commenté **Pascal Faure, Directeur général de l'INPI.***

Le Top 4 inchangé, plus de 1 000 brevets déposés par Valeo et PSA

En 2018, les quatre premières places du palmarès restent inchangées par rapport à 2017.

Valeo et PSA, les 2 premiers du palmarès, se maintiennent au-dessus de la barre des 1 000 demandes publiées sur une année.

Le Groupe **Valeo** reste à la première place avec **1 355 demandes de brevets publiées** (contre 1110 en 2017). **PSA*** est au deuxième rang, passant de 1 021 demandes publiées en 2017 à **1 074 en 2018**. La troisième place est occupée par **Safran avec 783 demandes publiées** (795 demandes publiées en 2017). **Le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA)** conserve la quatrième place avec **674 demandes publiées en 2108 (684 en 2017).**



TOP 10 DES DÉPOSANTS DE BREVETS

En nombre de demandes de brevets publiées auprès de l'INPI en 2018



2 entreprises de taille intermédiaire dans le Top 50

En 2018, tout comme en 2017, deux entreprises de taille intermédiaire (ETI¹) figurent parmi les 50 premiers déposants de brevets à l'INPI :

- **Soitec**, spécialiste de la production de matériaux semi-conducteurs, qui, après 2 ans d'absence, était revenu dans le Top 50 l'an dernier, et **qui conserve cette année sa 46^e place** (29 demandes publiées)
- **l'équipementier Trèves qui fait son entrée à la 48^e place** (28 demandes publiées).

Les évolutions les plus marquantes

Des changements se dessinent avec des hausses et des baisses de demandes de brevets publiées significatives parmi les 20 premiers déposants.

Les plus fortes progressions sont :

- **Alstom**, qui passe de 101 demandes de brevets publiées en 2017 à 131 en 2018 (+30 %, ce qui le fait passer de la 20^e à la 17^e place)
- **Air Liquide** : 126 demandes publiées en 2017, contre 161 en 2018 (+ 28 % et + 3 places, à la 15^e en 2018)
- **Valeo** : 1 110 demandes publiées en 2017 contre 1 355 en 2018 (+ 22 %)
- **Michelin** : 285 demandes publiées en 2017, 332 en 2018 (+16 % et + 1 place)
- **Arkema** : 142 demandes publiées en 2017, 165 en 2018 (+16 % et + 1 place)

*(consolidé incluant Faurecia)

¹ Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

Toujours parmi les 20 premiers déposants, les baisses les plus importantes en 2018 concernent deux entreprises allemandes **Robert Bosch GmbH**, passant de 193 demandes publiées en 2017 à 114 en 2018 (-41 %) qui passe de la 11^e à la 19^e place et **Continental**, passant de 140 à 120 demandes publiées (-14 %) de la 16^e à la 18^e place.

Les principaux domaines technologiques

Les demandes de brevets publiées sont classées en 5 domaines technologiques. Si une demande appartient à plusieurs domaines, elle est comptabilisée dans chacun d'eux.

La mécanique est, comme en 2017, le principal domaine technologique d'innovation des entreprises françaises du palmarès 2018. Elle représente **47 % des demandes de brevets**, avec 7 016 demandes (6 714 en 2017). Les 20 principaux déposants sont à l'origine de plus de la moitié d'entre elles (56 %). Le poids de ce domaine est le reflet du tissu industriel français, qui compte de nombreux acteurs dans la construction automobile, dans l'aéronautique et dans l'énergie notamment. En France, les montants d'investissement dans le domaine de la mécanique représentent plus de 40% de l'ensemble des investissements en France², tout comme la dépense intérieure consacrée à la R&D des entreprises³.

Le domaine de **l'électronique/électricité est le 2^e secteur** dans lequel la France a déposé le plus de demandes de brevets en 2018 (27 %, soit 3 973 demandes en 2018, contre 3 956 en 2017).

Troisième secteur dans lequel les entreprises françaises sont les plus dynamiques : **la chimie** avec 19 % des demandes de brevets, un chiffre stable par rapport à 2017.

Pour consulter les poids des sous-domaines, télécharger la version intégrale de l'étude disponible en [cliquant sur ce lien](#).

8 nouveaux entrants dans le Top 50 des déposants, dont 1 organisme public, 4 entreprises étrangères et 1 entreprise de taille intermédiaire :

- Suzuki Motor Corporation (79 demandes publiées – 24^e place)
- Nissan Motor Co Limited (65 demandes publiées – 26^e place)
- Sidel (46 demandes publiées – 33^e place)
- Landmark Graphics Corporation (42 demandes publiées – 39^e place)
- Roquette Frères (29 demandes publiées – 46^e place)
- Bordeaux INP (28 demandes publiées – 48^e place)
- Koito Manufacturing Co Ltd (28 demandes publiées – 48^e place)
- Trèves (28 demandes publiées – 48^e place)

La recherche publique toujours présente

Les organismes publics sont toujours présents dans le palmarès des grands déposants : **au nombre de 10 en 2015**, ils étaient **13 en 2016 et 2017** et sont **12 cette année**.

Parmi les 20 premiers déposants, **le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives conserve son 4^e rang** (avec 674 demandes publiées, contre 684 l'an dernier), le **CNRS se classe à la 6^e place** (401 demandes publiées, contre 405 en 2017 et 373 en 2016) et **IFP Energies nouvelles gagne une place** en se classant à la 12^e place (182 demandes publiées contre 175 l'an dernier).

La première place du top 10 des PME revient quant à elle à **l'institut de transition énergétique (ITE) SuperGrid Institute**, financé en partie dans le cadre du programme « Investissements d'avenir ».

En régions, au moins un établissement public est présent parmi les premiers des palmarès régionaux (un pour la Normandie, jusqu'à 6 pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur).

² Source : Insee, comptes nationaux annuels, 2017

³ Source : ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

À titre d'exemple, le classement des déposants de brevets en région Centre-Val-de-Loire montre que les universités d'Angers et de Nantes ainsi que l'Institut de Recherche Technologique Jules Vernes contribuent fortement à l'innovation dans ce territoire.

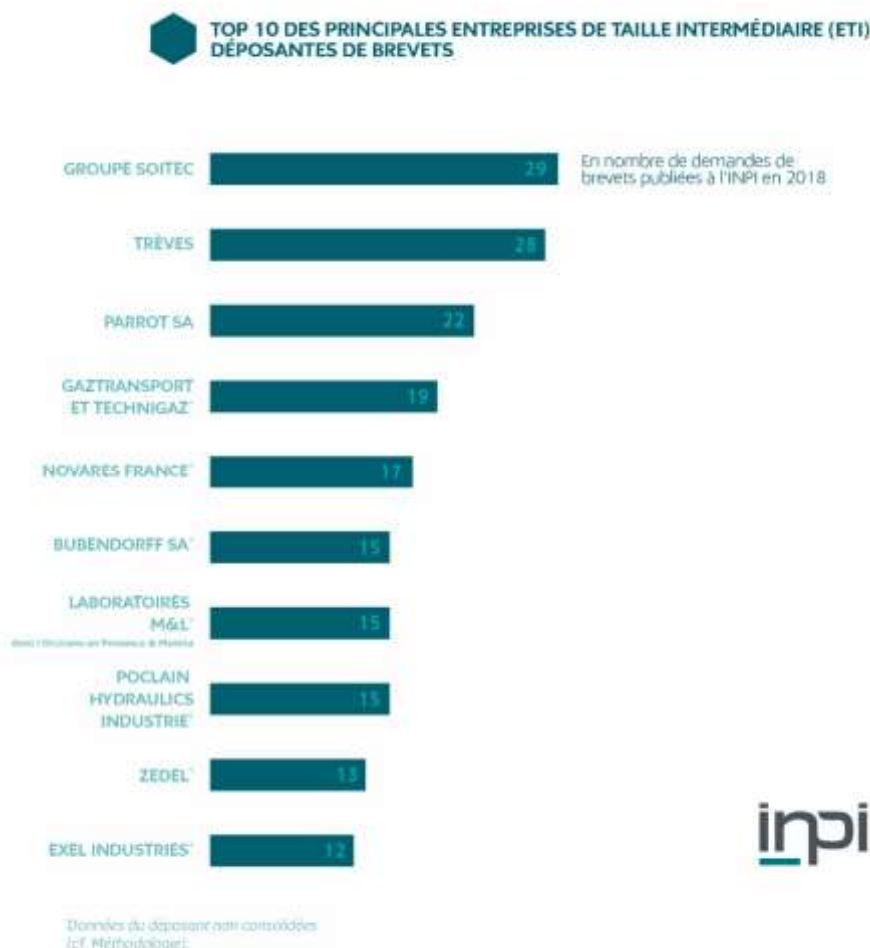
Pour consulter les palmarès régionaux, télécharger la version intégrale de l'étude disponible [en cliquant sur ce lien](#).

Une concentration toujours plus importante du nombre de demandes de brevets publiées

Concernant la concentration du nombre de demandes de brevets publiées, la tendance de ces dernières années se confirme : **la concentration est de plus en plus forte**. Alors qu'en 2008, ils représentaient 44,4 % des demandes publiées, **les 50 premiers déposants représentent cette année pour la première fois plus de la moitié des demandes publiées, avec 52,3% du total**.

Cette progression est portée uniquement par les 20 premiers déposants : en 2018, les 20 premiers déposants représentent 43,9 % des demandes de brevets publiées, contre 35,7 % en 2008. Ce phénomène s'explique en partie par une concentration de plus en plus importante des entreprises elles-mêmes, accentuée ces dernières années par des rachats et des fusions.

Le groupe Soitec N°1 des déposants dans la catégorie « Entreprises de taille intermédiaire »



Pour la première fois cette année, l'INPI a réalisé un Top 10 des entreprises de taille intermédiaires (ETI) déposantes de brevets à l'INPI.

C'est Soitec, spécialiste de la production de matériaux semi-conducteurs, qui se classe 1er.

Les ETI qui constituent ce Top 10 cumulent **185 demandes publiées en 2018**.

Elles se situent **entre la 46^e et la 104^e place du palmarès global.**

Ces entreprises couvrent des activités très larges, de l'équipement automobile à la cosmétique, en passant par l'agriculture et l'électronique.

3 de ces entreprises déposent leurs demandes de brevets en région Grand Est, 4 en Île-de-France, 2 en Auvergne-Rhône-Alpes et 1 dans les Hauts-de-France (sachant que Soitec dépose à la fois en Auvergne-Rhône-Alpes et dans une moindre mesure en Bourgogne-France-Comté et qu'Exel Industries dépose à la fois dans le Grand Est et en Île-de-France).

SuperGrid Institute N°1 des déposants dans la catégorie « Petites et moyennes entreprises »



Pour la première fois cette année, l'INPI a réalisé un Top 10 des petites et moyennes entreprises (PME).

C'est l'institut de transition énergétique SuperGrid Institute qui en occupe le premier rang.

Le Top 10 des PME déposantes de brevets à l'INPI en 2018 **représente 110 demandes publiées en 2018. SuperGrid Institute, première PME classée, se situe au 80^e rang.**

Comme pour les ETI, les activités de ces PME sont très variées : environnement, cosmétique, son, optique, etc.

La région Auvergne-Rhône-Alpes héberge 5 des PME du « Top 10 des PME déposantes de brevets à l'INPI », la région Île-de-France et la région Occitanie en hébergent 3 chacune.

PALMARÈS DES DEPOSANTS DE BREVETS : PUBLICATIONS 2018 A L'INPI
(source INPI, traitement Observatoire de la Propriété Intellectuelle 2019)

Rang 2017	Rang 2018	Nom du déposant	Demandes publiées
1	1	GROUPE VALEO	1 355
2	2	GROUPE PSA ¹	1 074
3	3	SAFRAN	783
4	4	COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET AUX ÉNERGIES ALTERNATIVES 	674
6	5	GROUPE RENAULT	453
5	6	CNRS 	401
8	7	MICHELIN	332
7	8	AIRBUS	317
9	9	L'ORÉAL	269
10	10	THALES	243
12	11	ORANGE	207
13	12	IFP ENERGIES NOUVELLES 	182
14	13	STMICROELECTRONICS	168
15	14	GROUPE ARKEMA	165
18	15	AIR LIQUIDE	161
17	16	SAINT-GOBAIN	133
20	17	ALSTOM	131
16	18	CONTINENTAL	120
11	19	ROBERT BOSCH GMBH*	114
21	20	FAURECIA	111
19	20	GROUPE SEB	111
22	22	TOTAL	98
25	23	HALLIBURTON ENERGY SERVICES INC*	88
83	24	SUZUKI MOTOR CORPORATION*	79
27	25	IDEMIA	70
59	26	NISSAN MOTOR CO LIMITED*	65
24	27	SCHNEIDER ELECTRIC	63
29	28	COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM	58
30	29	INSERM 	57
23	30	HENKEL AG & CO KGAA*	53
42	30	UNIVERSITÉ DE BORDEAUX 	53
25	32	EDF GROUPE 	50
30	33	GROUPE SAGEMCOM	46
65	33	GROUPE SIDEL ²	46
45	33	SORBONNE UNIVERSITÉ 	46
32	36	CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES (CNES) 	45
28	36	UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 	45
NC	38	APTIV	43
99	39	LANDMARK GRAPHICS CORPORATION*	42
42	40	INGENICO GROUP	39
37	41	GROUPE SOMFY	38
48	42	NAVAL GROUP 	35
34	43	ALBÉA	32
38	43	GROUPE ATOS	32
44	45	SNCF 	31
46	46	GROUPE SOITEC	29
83	46	ROQUETTE FRÈRES	29
56	48	BORDEAUX INP 	28

51	48	KOITO MANUFACTURING CO LTD*	28
56	48	TRÈVES	28

ii : Établissement public ou lié à l'Etat

Note : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

* Données du déposant non consolidées (cf. Méthodologie). ¹ Consolidé incluant FAURECIA. ² Hors Gebo Packaging Solutions France NC : non classé.

RAPPEL DES CHIFFRES 2018 DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE EN FRANCE :

- Le nombre de demandes de brevets déposées auprès de l'INPI s'élève à 16 222 (-0,2 % par rapport à 2017).
- Le nombre de dessins et modèles déposés est de 5 757, soit une baisse de 3,6 %.
- L'Institut a reçu 95 419 demandes de marques, soit un chiffre record pour l'institut, représentant une hausse de 5,5 % par rapport à 2017.



Méthodologie du palmarès

Ce palmarès est établi par l'INPI en comptabilisant le nombre de demandes de brevets par la voie nationale (c'est-à-dire auprès de l'INPI) publiées en 2018. Ce palmarès tient compte de la structure des groupes puisqu'il est établi en identifiant et regroupant les filiales appartenant à un seul groupe, en collaboration avec eux pour refléter au mieux la réalité. Contrairement à d'autres palmarès de brevets, tels que ceux de l'OEB ou de l'OMPI, tous les éventuels co-dépôts d'une demande de brevet sont pris en compte (et pas uniquement le déposant cité en premier lieu). Le but de ce palmarès est de traduire le plus précisément possible l'activité des entreprises en matière de dépôts de brevets auprès de l'INPI.

L'intégralité de l'étude – dans laquelle figurent notamment les palmarès régionaux et les sous-domaines technologiques – est à [découvrir en cliquant ici](#).

À PROPOS DE L'INPI



Au-delà de son action d'enregistrement et de délivrance de titres (brevets, marques, dessins et modèles), l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) agit en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de valorisation de l'innovation et de ses enjeux. L'institut accompagne tous les innovateurs pour qu'ils transforment leurs projets en réalisations concrètes, leurs innovations en valeur. Établissement public autofinancé et placé sous la tutelle du ministère en charge de la propriété industrielle, l'INPI participe également activement à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété intellectuelle, du soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises tout comme de la lutte anti-contrefaçon. Dépositaire de tous les titres de propriété industrielle déposés en France et des données du Registre National du Commerce et des Sociétés, l'INPI diffuse plus de 14 millions de données ouvertes, libres et réutilisables.